



Newsletter n° 2 - le 12 juillet 2017

www.journeedutransportpublic.fr



Réseaux, mobilisez-vous !

Vous avez jusqu'au 11 août pour vous inscrire en ligne sur le site de la Journée. Mais il est dans votre intérêt de vous inscrire le plus tôt possible : ainsi, nous pourrions valoriser votre participation dans nos supports de communication et la mobilisation pour la qualité de l'air prendra de l'ampleur plus rapidement.

[Pour s'inscrire >](#)

Challenges : qui seront les prochains lauréats ?

Comme chaque année, les Challenges de la Journée du transport public valorisent deux types d'actions menées par les réseaux de transport depuis 2016 : les meilleures campagnes de communication et les meilleures initiatives de transport public. Deux prix seront donc remis dans quatre catégories : Information sur le réseau, Services aux voyageurs et mobilité connectée, Changement de comportement, Préservation de l'environnement. Envoyez-nous vos dossiers de candidature avant le **16 septembre**.



[En savoir plus >](#)

Merci à nos partenaires pour leur engagement

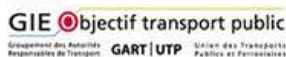


La Journée du transport public est heureuse d'avoir plusieurs partenaires experts de la qualité de l'air et des questions environnementales : ATMO, AIRPARIF, la Fondation pour la Nature et l'Homme (ex-Fondation Nicolas Hulot) et le Ministère de la Transition écologique et solidaire. Elle compte également sur d'autres acteurs publics et privés majeurs, tels que le Ministère de la Culture, la MAIF et le Groupe La Poste. Ces partenariats visent à donner davantage de résonance aux enjeux de la Journée.

[En savoir plus >](#)

"Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages de notre part, suivez ce lien".
Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et d'opposition que vous pouvez exercer en nous adressant un courriel à info@objectiftransportpublic.com.

Organisé par



Avec le soutien de



Dans le cadre de



Partenaires officiels



En lien avec



Les Journées européennes du patrimoine 2017

